



**LUDOTHÈQUE DE
CHÊNE-BOUGERIES**

Membre de l'association genevoise des ludothèques
Et de la Fédération des Ludothèques Suisses

FICHE D'INSCRIPTION « EMPRUNT UNIQUEMENT »

Titulaire de l'abonnement :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Rue / N°:

NPA / Localité :

Téléphone :

Portable :

Email :

Inscriptions de la même famille :

Nom / Prénom	Date de naissance (JJ/MM/AA)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués

Date Signature

RÈGLEMENT « EMPRUNT UNIQUEMENT »

Adhésion et cotisation

La cotisation annuelle est de **CHF 40.-** par famille.

L'abonnement est valable pour tous les membres d'un même foyer.

Cette cotisation contribue à l'élargissement du choix de jeux et jouets proposé, à l'entretien du matériel et à l'organisation d'animations ponctuelles.

L'inscription rend la famille membre de l'Association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries. En tant que membre, chaque famille est convoquée à l'Assemblée Générale annuelle, par e-mail à l'adresse fournie lors de l'inscription, au moins dix jours avant la date de la réunion.

Prêt de jeux

Chaque membre peut emprunter un jeu à la fois pour une durée de 1 à 3 semaines.

En cas de retard, une taxe de **CHF 2.- par jeu et par semaine** sera perçue.

Merci de vérifier l'état du jeu avant de l'emprunter et de le rapporter complet, propre et en bon état.

Toute anomalie doit être signalée dans les trois jours.

En cas de perte d'éléments ou de détérioration importante, une participation aux frais pourra être demandée, voire le remboursement complet du jeu si nécessaire.

Responsabilité et sécurité

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage causé par les jeux empruntés.

Hygiène et santé

En cas de maladie contagieuse (poux, varicelle, etc.), merci de prévenir l'équipe et de différer la visite si nécessaire.

L'équipe se réserve le droit de refuser temporairement l'accès pour éviter tout risque de contagion.

Protection des données

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion de l'abonnement, la communication interne et l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale. Elles ne sont transmises à aucun tiers et sont conservées pendant la durée de l'abonnement, puis supprimées au plus tard deux ans après son expiration.

Chaque membre peut à tout moment demander la consultation, la correction ou la suppression de ses données personnelles.

Les membres s'engagent à informer la ludothèque de tout changement d'adresse ou de situation familiale.

En cas de non-respect du présent règlement, la ludothèque se réserve le droit de suspendre l'abonnement.

Le comité de la Ludothèque

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués et reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Ludothèque de Chêne-Bougeries.

Chêne-Bougeries, lu et approuvé le :

Signature :